



Mises à jour nationales et opportunités de renforcer les capacités de gestion des foyers de PPA

Incitations financières pour soutenir les éleveurs post-épizootie (indemnisation des éleveurs, schémas de repeuplement) : Le cas de la Côte d'Ivoire

Dr KALLO Vessaly, Directeur des Services Vétérinaires

A yellow excavator is shown in the background, working in a field with banana plants. The excavator's arm and bucket are visible on the left side of the frame. The background is a lush green field with banana plants.

Introduction

- ▶ Impact dévastateur des épizooties de PPA sur les cheptels et la subsistance des éleveurs en Côte d'Ivoire
- ▶ Importance de la relance des activités après l'épizootie via indemnisation et repeuplement
- ▶ Focus sur les mesures mises en place pour soutenir les éleveurs et relancer les zones touchées



Conditions d'indemnisation

- ▶ Le décret n° 2022-352 du 01 juin 2022 établit les modalités d'indemnisation des propriétaires d'animaux lors de l'abattage sanitaire.
- ▶ Les dispositions des articles 3 et 4 définissent les modalités d'indemnisation lors de l'abattage sanitaire des animaux dans les zones infectées.
- ▶ Selon l'article 3, les propriétaires d'animaux concernés reçoivent une compensation basée sur une grille officielle fixée par arrêté conjoint des ministres compétents.
- ▶ Cependant, l'indemnisation n'est pas accordée dans certains cas spécifiques énumérés à l'article 4, notamment en cas :
 - ❑ de mort de l'animal pour toutes raisons,
 - ❑ de non-respect des règles sanitaires et de biosécurité,
 - ❑ de non-respect des mesures de prévention obligatoires malgré un avertissement, ou
 - ❑ de toute tentative de contourner la réglementation par l'éleveur.



Modalités d'indemnisation

- ▶ Un procès-verbal d'abattage est établi en trois exemplaires par les Services Vétérinaires Officiels.
- ▶ Le Gouvernement est informé par une Communication en Conseil des Ministres, précisant :
 - Le nombre d'animaux abattus par catégorie ;
 - Le montant total des indemnisations sur la base de la grille validée avec l'interprofession porcine ivoirienne (**INTERPORCI**) ;
 - La liste des victimes concernées (**approuvée par INTERPORCI**).
- ▶ Mobilisation des ressources nécessaires à l'indemnisation est effectuée dans le budget de l'État ;
- ▶ L'indemnisation est accordée sur présentation du procès-verbal signé et d'une pièce d'identification du propriétaire ;
- ▶ Les paiements sont effectués par virement bancaire aux bénéficiaires.



Modalité d'indemnisation

SOIR INFO

Epidémie de peste porcine à San-Pedro

PARTAGEZ



Soir info/Page 08 Une enveloppe de 60 millions de francs CFA a été dégagée pour l'indemnisation des éleveurs victimes de la peste porcine africaine, une maladie affectant uniquement les porcs. Un foyer de peste porcine a été détecté dans la ville de San-Pedro décimant 1750 porcs et provoquant l'abattage de 2000 têtes dans un rayon de dix kilomètres autour de la ville.

Le ministre des Ressources animales et halieutiques, Sidi Touré, rassure que tout abattage sanitaire des porcs fera l'objet d'une **indemnisation** conformément au décret n°2022-352 du 01 juin 2022 portant modalités d'**indemnisation** des propriétaires d'animaux lors de l'abattage sanitaire.

13 mai 2024



AIP - Agence Ivoirienne de Presse

<https://www.aip.ci> › District A. Abidjan › Abidjan :

Côte d'Ivoire-AIP/ Le virus de la Peste porcine africaine ...

MINISTÈRE DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES
DIRECTION DES SERVICES VÉTÉRINAIRES

FICHE D'ABATTAGE DES PORCS N° 00007221

Date d'abattage : 05.11.2024 Nom de la ferme : KONAN
Nom et Prénoms de l'Éleveur : KOUASSI KONAN
N° CNI/passeport de l'éleveur : C.I.008 [REDACTED]
Contact éleveur (Tel / Cel) : 07 07 91 [REDACTED]
Département : SONGON Sous-Préfecture : SONGON
Village/Quartier : ADIOP-DOUME Longitude : [REDACTED] Latitude : [REDACTED]
Type d'élevage : 1. Moderne 2. Semi-moderne 3. Traditionnel
(Cochez la case correspondante)
Nom et prénoms du Chef d'Equipe d'Abattage : Quatta [REDACTED]
N° CNI/Passeport du Chef d'Equipe d'Abattage : C.I.00518 [REDACTED]
Contact Chef d'Equipe d'Abattage (Tel/ Cel) : 07 78 12 72 [REDACTED]

NOMBRE D'ANIMAUX ABATTUS :

Catégories	Nombre
Truies	03 → 603
Cochettes	23
Verrats	01
Porc à l'engraissement	38
Porcelets	28
Total	94

Effectif d'animaux morts avant abattage : 00

Signature du Chef d'Equipe d'abattage : [Signature]
Signature du Représentant de la collectivité : Kolia - No Yoël [Signature]
Signature de l'Éleveur : [Signature]

DSV, Cité Administrative, Tour C - 11^{ème} étage, BP V 84 Abidjan, Tel. 20 21 89 72 / 20 21 10 08 / e-mail : miparh_dsvci@yahoo.fr



Schémas de repeuplement

- ▶ Lancé par l'arrêté ministériel n°013/MIRAH/Cab du 10 mai 2019
- ▶ Objectif principal : Relance des activités porcines dans les zones impactées par la PPA et promotion de la bioécurité
- ▶ Sources de financement : Contrepartie de l'Etat en appui au projet TCP/IVC/3701 (E) de la FAO
- ▶ Régions cibles
 - Initiales : Tchologo et Poro.
 - Extension en 2022 : Région du Gontougo.
- ▶ Phases d'exécution : 2019-2022 (4 ans)

ANNÉE	NOMBRE DE PORCS	BÉNÉFICIAIRES
2019	100	20
2020	175	35
2021	200	40
2022	400	80
TOTAL	875	175

Schémas de repeuplement

- ▶ **Phase préparatoire**
- ▶ **Acquisition de porcs sains dans des fermes en zone indemne de la PPA.**
- ▶ **Acquisition d'alimentation de qualité**
- ▶ **Sélection des élevages bénéficiaires**
 - Critères : Membres des GDS porcins, respect des normes minimales de biosécurité.
 - Collaboration : Services déconcentrés et GDS locaux.
- ▶ **Nettoyage et désinfection des porcheries sous la supervision des Services Vétérinaires locaux.**

Schémas de repeuplement

► Distribution des Animaux

- 5 porcs domestiques : Poids vif (PV) entre 30 et 40 kg par élevage.
- 4 jeunes cochettes + 1 verrat

► Alimentation des Animaux

- 10 à 15 sacs de 50 kg par éleveur, soit 500 à 750 kg d'aliments.
- Ration journalière : 2,5 kg de nourriture par porc, par jour.
- Durée : Nourriture pour une période de 40 à 60 jours.



Schémas de repeuplement



► Kit de Nettoyage et désinfection

- Balaie à manche
- Pelle
- Paire de bottes
- Désinfectant

► Matériel de Sensibilisation et de Suivi

- Guide de bonnes pratiques en élevage porcin
- Tee-shirt de sensibilisation sur la PPA
- Cahier d'élevage



Schémas de repeuplement

► Matériel Médical pour les services vétérinaire

- Seringues, paquets de 12 aiguilles, paquets de 100 seringues jetables

► Médicaments et Suppléments

- vitamine "Stress Vitam injection"
- 10 flacons (100 ml) de "Strepen Max"
- 10 flacons (100 ml) d'antibiotique "Oxyvet 20%"
- 10 flacons (100 ml) de "Fercobsang"
- 10 flacons (100 ml) de "Kelylartrite"
- 10 bidons (1 litre) d'hépatoprotecteur "Betanephrol"
- 10 pots (100 ml) d'alphacyperméthrine "Tik-Net plus 10% EC" :



Defis majeurs

- Mécanisme de mobiliser les ressources nécessaires à la relance de la filière porcine
- Assurer que les indemnisations soient versées aux éleveurs dans le délai de 8 mois, comme fixé par la réglementation en vigueur
- Assurer une gestion efficace de la collecte et de la vérification des procès-verbaux d'abattage et des pièces d'identification pour garantir l'éligibilité des éleveurs à l'indemnisation.



Conclusion/Emporte

- ▶ Les incitations financières sont essentielles pour stabiliser et relancer l'élevage porcin
- ▶ Indemnisation rapide et équitable
- ▶ promotion de la biosécurité et repeuplement durable
- ▶ Défis : mobilisation des ressources, respect des délais, engagement des acteurs locaux



GF-TADs

CADRE MONDIAL POUR
LE CONTRÔLE PROGRESSIF DES
MALADIES ANIMALES TRANSFRONTALIÈRES



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation mondiale
de la santé animale
Fondée en tant qu'OIE

Afrique

Union
Africaine 